

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021

Date de convocation : 28 avril 2021

L'AN deux mil vingt et un, le six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, M. ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, M. CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYÇAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. ASTABIE Arnaud.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mr LABORDE Arnaud.

PROCURATIONS :

Monsieur LABORDE Arnaud a donné pouvoir à Mme LEGARTO Monique.

Monsieur Arnaud ETCHEPAREBORDE a été désigné secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du 15 avril 2021. Le compte rendu de la réunion du 15 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Présentation de l'organisation de la collecte des déchets :

Les services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et plus précisément les services de Collectes BARNEKALDE ont présenté aux membres du Conseil Municipal la réorganisation de la collecte des déchets ménagers.

La gestion des déchets est un axe majeur de la politique environnementale des collectivités. La réduction et le recyclage sont les deux priorités d'une bonne gestion des déchets et de son impact environnemental (enfouissement, pollution, ...)

Les moyens conséquents déployés (humains, matériels, carburants) pour la collecte représentent une charge financière importante pour la collectivité. L'objectif est d'ajuster la qualité du service pour les usagers et les agents, tout en maîtrisant les coûts de gestion.

Le principe de la réorganisation de la collecte en Barnekalde :

L'objectif de la réforme est la collecte incitative à la pratique du tri :

- la collecte en des points de collecte avec une identification des usagers,
- les ordures ménagères dans des conteneurs enterrés ou semi-enterrés avec contrôle d'accès (1 conteneur pour 80 foyers),
- la collecte sélective en vrac dans des conteneurs aériens.

La prise en charge financière :

- à la charge de la CAPB :

- les travaux
- les dalles et finitions
- la fourniture des CSE OM et conteneurs aériens (CS)

- à la charge des communes : surcoûts liés à la fourniture des équipements (€ HT/conteneur)

- de semi-enterré à enterré (OM) : 1 200 € à 1 800 € selon flux
- de aérien à semi-enterré (CS) : 2 300 €
- de aérien à enterré (CS) : 3 400 € à 4 000 € selon flux

Les points de collecte complets disposeront de 4 conteneurs minimum

1 point de Collecte = 4 colonnes : 1 OM, 2 Tri sélectif, 1 Verre

L'une des nouveautés sera le calibrage des dépôts avec un tambour pour des sacs de 50 litres.

Les contraintes techniques et de faisabilité :

- présence de réseaux aériens et souterrains
- le stationnement des usagers / du camion
- la sécurité
- l'accessibilité
- le gabarit routier
- Surface minimale pour 4 colonnes 10mL x 3ml

Les règles de dotation : 1 Colonne (OM) pour 80 producteurs (logements et activités professionnelles) soit 20 Colonnes

Actuellement, il y a environ 65 points de regroupement de bacs roulants (115 bacs Omr 770 litres et 80 bacs tri sélectif 660 litres)

Les prochaines échéances :

Courant 2021:

- Travail en concertation avec chaque commune : visite des sites proposés par les élus,
- rédaction de la fiche technique de chaque site, vérification du service sur la faisabilité de la collecte
- Validation des sites et commandes des conteneurs
- Commande du camion grue
- Validation des emplacements et demandes devis travaux de mise en place
- Création des fichiers logements avec l'aide des communes (été-automne)
- Information aux usagers et distribution des badges (hiver 2021-2022)

Courant 2022 :

- Travaux de mise en place des nouveaux points
- Installation des systèmes de contrôle accès
- Basculement au nouveau système de collecte en septembre

Un COFIL de suivi sera créé composé des maires et/ou référents déchets de la commune, la responsable de pôle, le technicien secteur, la coordinatrice réforme : points réguliers pour valider les principales étapes de la réforme (emplacements, suivi des travaux, suivi des fichiers logements, organisation de la distribution des badges, communication...).

Mesures d'accompagnement :

- Déchèteries : harmonisation des pratiques d'accueil (horaires, réemploi/réutilisation)
 - Rencontre des professionnels – Ambassadeurs du tri Réunions spécifiques par métiers/secteurs
- Composteurs, mémo tris, sacs de pré-collecte, informations sur la prévention, communication

3°) – Lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la conception d'un Pumphack :

Afin de réaliser la conception d'un Pumphack, il est prévu de lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre. Monsieur le Maire précise que le maître d'œuvre sera uniquement sur la conception du Pumphack. Le coût prévisionnel de cet aménagement est de 120 000,00 € HT. Les honoraires prévisionnels sont de 12 000,00 € TTC. Le début des travaux seraient en octobre 2021

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la conception d'un Pumphack.

Mr Aycaguer Pettan présente les esquisses du projet de skate park recues des maîtres d'œuvre Charlot et Yabar. Une réunion publique sera organisé afin de présenter le projet.

4°) – Lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un schéma directeur des aménagements cyclables :

Dans le cadre de l'opération Bici Mugi, il est proposé au conseil municipal de lancer une consultation afin d'établir un plan de mobilité pour les piétons et usagers. Ce schéma permettrait de dresser un état des lieux et de proposer différentes aménagements pour les vélos. Le coût est estimé à 20 000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un schéma directeur des aménagements cyclables

5°) – Lancement de la consultation pour les travaux d'extension du parking des franciscains :

Dans la continuité du projet Amikuze Park, il est prévu de réaliser des travaux d'aménagement et d'extension du parking Touzaa. Cette extension permettrait de créer 20 places ainsi que 8 places devant les Franciscains. Le coût estimé des travaux est de 110 000,00 € HT. Les travaux seraient réalisés en juillet/novembre 2021.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de lancer une consultation pour le choix de l'entreprise pour les travaux d'extension du parking des Franciscains.

6°) – Lancement de la consultation de fournitures urbaines :

Dans le cadre du projet Amikuze Park il est prévu d'y aménager des toilettes publiques et une base vélo

Aussi, il convient de réaliser une consultation d'entreprises pour :

- l'aménagement des toilettes publiques : montant estimé des travaux 40 000,00 € HT
- l'aménagement d'une base vélo : montant estimé des travaux 30 000,00 € HT

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de lancer une consultation d'entreprises pour les fournitures urbaines.

7°) – Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande Electricité et Gaz Naturel 2023-2025 :

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait adhéré au groupement de commandes concernant les marchés « Achat d'Electricité et Achat de Gaz Naturel ».

Cette adhésion arrive à échéance en 2022.

Le SDEPA et les Syndicats d'Énergie de Nouvelle Aquitaine lancent un nouveau marché d'achat d'Électricité et de Gaz Naturel d'une durée de 3 ans qui prendra effet le 01 janvier 2023 avec pour objectif d'obtenir les meilleurs prix du moment.

Pour continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée il est demandé de renouveler l'adhésion avant le 31 mai 2021.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion.

8°) – Convention d'adhésion référent signalement et des traitements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes :

Les agents publics territoriaux disposent d'un nouveau droit : celui de pouvoir signaler les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et si ces faits sont avérés, de bénéficier d'un système de protection.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion 64 a souhaité confier cette nouvelle mission au Référent Déontologue, laïcité et alertes éthique déjà désigné par le Centre de Gestion.

La collectivité souhaitant bénéficier de ce dispositif doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention adéquate.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

9°) – Compte rendu de commissions :

- Commission des finances :

Point financier des comptes de la commune au 30/04/2021

A. LA COMMUNE

1. Etat de la trésorerie de la commune au 30/04/2021

La trésorerie au 30/04/2021 s'élève à 821 289 € contre 770 997 € à fin décembre 2020, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à :

- 631 064€ selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par l'ancien Conseil Municipal dirigé par Mr JJ LOUSTAUDAUDINE et le vote du CM du 03/09/2020. Dans ces conditions la trésorerie propre à Donapaleu s'élève à 190 225 €.

II. Les équilibres financiers

Le TDB au 30/04/2021 fait état de Recettes de fonctionnement d'un montant de 579K€ soit 32,50% des recettes prévisionnelles et un montant de charges de 448K€ soit 29,4% des dépenses prévisionnelles ; Sachant que les 4 premiers mois représentent 33% de l'exercice, il ressort que les dépenses ne sont pas linéairement réparties sur les 12 mois de l'exercice.

Dans la section investissement, les recettes sont de 10K€ pour des dépenses de 56K€.

Après vote du BP 2021, et à la fin juin 2021 une situation intermédiaire vous sera présentée accompagnée d'une comparaison avec 2020.

B. BIDEAK

BIDEAK est fermé.

Sa trésorerie s'élève à 27K€ contre 34K€ au 31/12/2020.

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

- Adressage :

Les panneaux indiquant les noms de rues sont mises en place par les employés communaux. L'installation des numéros est en cours.

Une permanence est assurée pour les usagers tous les mercredis après-midi du mois de mai afin de les aider à effectuer les démarches administratives pour le changement d'adresse.

- Consommation électrique des bâtiments communaux et éclairage public :

Nous n'avons aucun retour suite aux différentes coupures effectuées sur les éclairages publics.

- Commission vie associative et culturelles :

- Bureau d'Accueil Touristique

Les travaux d'aménagement intérieur pour le bureau accueil touristique sont en cours.

- Commission Santé – Social – C.C.A.S :

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le bailleur social (Habitat Sud Atlantic) qui va prendre en charge les 27 logements réalisés par Nexity a prévu une commission d'attribution des logements le 27 mai prochain. Mr Bourdé rappelle que sur les 27 logements, 6 vont dépendre de la commune. La commune n'est pas pour autant maître des affectations mais avance des arguments pour le choix.

Il s'ensuit une discussion sur la notion de logements sociaux. Un conseiller fait remonter à l'assemblée l'interrogation de personnes de la présence des logements sociaux à proximité de l'école publique. Il leur est répondu que la présence de l'école publique est une force et une richesse. Au Pays-Basque 80 % de la

population rentre dans les critères du logement social. Le souhait de la municipalité est de faire venir des familles, des jeunes.

- Bâtiment ancien école publique :

Mr Bourdé informe le Conseil municipal que Santé Service à Domicile (Association d'hospitalisation à domicile) l'a contacté car ils sont intéressés par ce bâtiment. A ce jour, ils sont locataires dans les locaux de l'EPHAD Ste Elisabeth. Les locaux actuels sont insuffisants pour leur développement. L'Association Adin Ederra pourrait les suivre. Santé Services achètera le bâtiment et l'Association Adin Ederra louerait une partie des locaux.

Il est rappelé que la vente devra être conditionnée au maintien à l'identique des façades de ce bâtiment. Aucune modification ne sera autorisée.

Un conseiller demande si une publication dans la presse de la mise en vente a été faite. Il lui est répondu que seul a paru dans la presse le compte rendu en date du 03 septembre 2020 mentionnant l'intention de vendre le bâtiment. Santé Service à Domicile a eu l'information par cette parution sur le journal.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Conseil des jeunes :

Les modalités et fonctions sont en cours d'étude.

- Commission Commerce – Economie – Animations – Communication :

- Bulletin municipal :

La conception du bulletin municipal est en cours. Il est prévu la traduction en euskara. Sa parution sera semestrielle. Un encart sera également réservé pour la liste minoritaire.

- Référents de quartiers :

Chaque référent aura une délimitation de son quartier. Neuf secteurs ont été délimités. Cette répartition sera indiquée sur le bulletin municipal. Le rôle d'un référent de quartiers ne sera pas le bureau des pleurs, il ne devra pas non plus remplacer la permanence des élus du samedi matin. Le but est de faire ressortir des initiatives.

10°) – Questions diverses :

- COPIL Déchets :

Suite à la présentation par les services de la CAPB de l'organisation des déchets, un COPIL est créé. Aussi, Monsieur le Maire demande d'en désigner ses membres :

- BAUMGARTH Florence
- ASTABIE Arnaud
- CHRISTY Robert
- HAGET Margot
- DARRIEUX-JUSON Olivier
- EYHERABIDE Marie
- BOURDE Arnaud
- DAGUERRE Mayie
- CURUTCHET Marie-Jeanne

- Adressage :

Un membre signale que les services de la Poste n'auraient pas reçu la liste des nouvelles dénominations de rues. Il lui est répondu que cette liste a été remise au service courrier dans la semaine. Les postiers en ont été destinataires.

- Pack de sensibilisation à la langue basque :

Mme PREBENDE Amia informe l'assemblée qu'un Pack de sensibilisation à la transmission de la langue basque est diffusé aux jeunes parents au moment de la naissance de leur enfant. Il comprend un livret de sensibilisation, un annuaire présentant l'offre bilingue et en langue basque (crèches, accueil familial, écoles, etc.), un livre de conte, un CD, et un autocollant. Il existe deux versions du Pack : un en basque standard et l'autre en souletin. La version souletin sera destinée aux habitants de la Soule.

- Tenue des bureaux de vote :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la vaccination est préconisée pour les membres des bureaux de vote.

A ce jour, la vaccination n'est possible que sur des critères d'éligibilité qui sont en application jusqu'à la mi-juin.

Il informe que dans le cadre des prochaines élections les candidats ont manifesté leur souhait de rencontrer les élus. Aussi Mr LASSERRE et Mme BRUTHE ont prévu une réunion à la salle verte le samedi 15 mai 2021 à 10 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 04